



Peter Bregg

M. Javier Perez de Cuellar s'adresse aux députés et aux sénateurs réunis en session conjointe à la Chambre des communes.

Dans la même entrevue, M. de Cuellar a reconnu qu'il y avait actuellement sur le plan international une déviation du multilatéralisme vers le bilatéralisme. Il a toutefois ajouté : « Mais je n'en tire pas la conclusion de l'échec des Nations unies ou de la désuétude de la Charte. Dans un sens, je dénonce cette tendance vers la bilatéralisme. Pour moi, la communauté internationale ne peut exister que dans la mesure exacte où il y a une perception commune de ses divers éléments, perception qui constitue le fondement principal de nos solidarités. Si vous ne croyez pas au concept de la solidarité et de l'interdépendance, alors il n'y a rien que l'on puisse accomplir. Quand on s'éloigne du concept de multilatéralisme, on revient aux concepts et aux guerres du XIX^e siècle, à cette époque où l'unilatéralisme dominait.

On s'éloigne maintenant du multilatéralisme, mais on ne peut pas dire qu'on s'en soit séparé définitivement. On s'en éloigne. Voilà pourquoi j'ai exprimé à plusieurs reprises ma déception de voir que certains pays avaient tendance à glisser de nouveau vers le bilatéralisme. »

Dans son adresse de bienvenue à M. Perez de Cuellar, le premier ministre, M. Brian Mulroney, a affirmé que la solution, en ce qui concerne l'institution d'une paix durable, résidait, en grande partie, dans le renforcement des organismes de l'ONU.

Conférence de droit constitutionnel

La troisième Conférence internationale de droit constitutionnel qui a eu lieu du 5 au 8 mars derniers au Château Frontenac de Québec a réuni quelque 200 personnalités politiques, ainsi que des spécialistes canadiens et étrangers, autour d'un thème

d'actualité, celui des droits des minorités.

Au cours de cette conférence, les participants ont été appelés à débattre des droits des minorités religieuses, ethniques, nationales, linguistiques, des droits des autochtones et, notamment, du principe d'égalité. À cette occasion, le secrétaire général des Nations unies, M. Perez de Cuellar, a prononcé une allocution en présence des premiers ministres fédéral et provincial, MM. Mulroney et Lévesque.

Les ministres fédéral et provincial de la Justice, MM. John Crosbie et Pierre-Marc Johnson, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Joe Clark, et le secrétaire d'État du Canada, M. Walter Mclean, ont aussi participé aux travaux de la conférence.

À la veille de l'adoption par l'ONU d'une déclaration universelle sur les droits des minorités, de la troisième conférence canadienne sur les droits des autochtones, et de l'entrée en vigueur du droit à l'égalité édicté à l'article 15 de la Charte canadienne des droits et libertés, la rencontre se voulait une étape marquante dans le débat sur la reconnaissance, sur les plans national et international, des droits des minorités.

« Un peu partout dans le monde, les problèmes des minorités engendrent des situations explosives susceptibles d'entraîner des conflits généralisés et constituent sans doute la première menace à la paix », a déclaré le président de la conférence, M. Gil Rémillard; il a ajouté : « Dans ce contexte, nous avons pensé offrir aux principaux intervenants canadiens et étrangers la tribune non partisane que représente la Conférence de droit international pour leur permettre de faire connaître leurs points de vue et éclairer un débat dont l'enjeu est particulièrement important. »

Au cours d'un entretien qu'il a eu, la semaine précédant la conférence, avec le directeur du journal *le Devoir*, M. de Cuellar a reconnu, à ce propos, qu'il y avait dans le monde très peu de pays qui n'aient pas de problèmes de minorités : « Dans certains cas, c'est un problème pour ainsi dire latent, sous-jacent. Dans d'autres cas, c'est un problème très manifeste. Mais, d'une façon générale, c'est un problème qui se pose dans tous les grands pays : l'Union soviétique, l'Inde, la Chine, même les États-Unis, la France aussi. Enfin, il se pose aussi dans mon propre pays. Au Canada, vous avez un problème beaucoup plus évident qui est toujours à la surface des choses. »

Droits de la personne

M. de Cuellar a souligné « l'ampleur persistante » des violations des droits de la personne dans le monde, évoquant la torture, les exécutions sommaires et arbitraires, les



Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Joe Clark (à droite), s'entretient avec M. de Cuellar, lors d'une réception.

disparitions involontaires ou forcées. Cependant, d'après le secrétaire général de l'ONU, l'organisation des Nations unies ne devrait pas rester paralysée à la vue du fossé profond qui s'est creusé entre les aspirations de la Déclaration universelle des droits de l'homme et la réalité.

Le représentant de l'ONU a demandé aux États qui ne l'ont pas encore fait d'adhérer au Pacte relatif aux droits civils et politiques et au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels : « Les conventions internationales de base [...] doivent être universellement ratifiées. »

Seuls quelque 80 États (sur les 159 pays membres de l'ONU) ont adhéré au Pacte relatif aux droits civils et politiques dont un article protège les droits des minorités, sujet qui était au cœur des discussions à la Conférence internationale de droit constitutionnel.

M. de Cuellar a souhaité que les pays les plus avancés fournissent une assistance technique destinée à permettre aux autres États de remplir leurs obligations dans le domaine de la protection des droits. Il a insisté pour que les pays économiquement avancés assistent les nations en voie de développement dans les efforts qu'elles déploient pour se doter d'une législation compatible avec les normes internationales en vigueur en matière de droits de la personne : « Le développement de l'assistance technique dans le domaine des droits de l'homme doit devenir l'un de nos objectifs prioritaires. » Il s'est également attardé à dépeindre le Canada comme un pays modèle à plus d'un égard en cette matière.

M. Perez de Cuellar a aussi fait remarquer, au cours d'une entrevue, que le Canada se trouvait dans une position idéale